

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 FÉVRIER 2025

Le Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 07/02/2025, s'est réuni au Théâtre de la Nacelle, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION	
TRAVAUX AU BENEFICE DE LA COPROPRIETE 10-12 RUE PAUL DOUMER AUX MUREAUX : PROROGATION DE L'AIDE VISANT A LA REHABILITATION DE LA COPROPRIETE	
<u>Date d'affichage de la convocation</u> 07/02/2025	<u>Secrétaire de séance</u> BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 102

AIT Eddie, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DAMERGY Sami, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Françoise-Guyline, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NAUTH Cyril, NEDJAR Djamel, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PIERRET Dominique, POURCHE Fabrice, POYER Pascal, PRELOT Charles, REYNAUD-LEGER Jocelyne, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile, ZUCCARELLI Fabrice

Formant la majorité des membres en exercice (**141**)

Absent(s) représenté(s) : 26

AOUN Cédric a donné pouvoir à LEPINTE Fabrice
BENHACOUN Ari a donné pouvoir à DAMERGY Sami
BERTRAND Alain a donné pouvoir à POYER Pascal
BRUSSEAU Pascal a donné pouvoir à CHAMPAGNE Stéphan
DE LAURENS Benoît a donné pouvoir à OLIVIER Sabine
DE PORTES Sophie a donné pouvoir à MOUTENOT Laurent
DELRIEU Christophe a donné pouvoir à BREARD Jean-Claude
DIOP Ibrahima a donné pouvoir à BOURSALI Karim
EL ASRI Sabah a donné pouvoir à DEBRAY-GYRARD Annie
ESCRIBANO-OBEJO Maria a donné pouvoir à BOURE Denis
FAVROU Paulette a donné pouvoir à MERY Philippe
GIRAUD Lionel a donné pouvoir à MACKOWIAK Ghyslaine
HERVIEUX Edwige a donné pouvoir à CORBINAUD Fabien
KONKI Nicole a donné pouvoir à PERSIL Albert
LAVIGOGNE Jacky a donné pouvoir à REYNAUD-LEGER Jocelyne
MAUREY Daniel a donné pouvoir à JOREL Thierry
MOISAN Bernard a donné pouvoir à BOUTON Rémy

NICOLAS Christophe a donné pouvoir à LAVANCIER Sébastien
NICOT Jean-Jacques a donné pouvoir à MONNIER Georges
PHILIPPE Carole a donné pouvoir à SANTINI Jean-Luc
PLACET Evelyne a donné pouvoir à PELATAN Gaëlle
PRIMAS Sophie a donné pouvoir à LECOLE Gilles
QUIGNARD Martine a donné pouvoir à FONTAINE Franck
REBREYEND Marie-Claude a donné pouvoir à BROSSE Laurent
RIOU Hervé a donné pouvoir à GUILLAUME Cédric
VIREY Louis-Armand a donné pouvoir à BISCHEROUR Albert

Absent(s) non représenté(s) : 6

BLONDEL Mireille, CHARBIT Jean-Christophe, EL BELLAJ Jamila, JOSSEAUME Dominique, LEBOUC Michel, SATHOUD Innocente-Félicité

Absent(s) non excusé(s) : 7

ANCELOT Serge, BEGUIN Gérard, DAUGE Patrick, KOENIG-FILISIKA Honorine, OURS-PRISBIL Gérard, RIPART Jean-Marie, VOYER Jean-Michel

119 POUR :

AIT Eddie, AOUN Cédric, ARENOU Catherine, AUFRECHTER Fabien, AUJAY Nathalie, BARRON Philippe, BERMANN Clara, BERTRAND Alain, BISCHEROUR Albert, BORDG Michaël, BOURE Denis, BOURSALI Karim, BOUTON Rémy, BREARD Jean-Claude, BROSSE Laurent, BRUNET Yvette, BRUSSEAUX Pascal, CALLONNEC Gaël, CHAMPAGNE Stéphan, CHARNALLET Hervé, COGNET Raphaël, COLLADO Pascal, CONTE Karine, CORBINAUD Fabien, DANFAKHA Papa-Waly, DAZELLE François, DEBRAY-GYRARD Annie, DEBUISSER Michèle, DE JESUS-PEDRO Nelson, DE LAURENS Benoît, DE PORTES Sophie, DELRIEU Christophe, DEVEZE Fabienne, DI BERNARDO Maryse, DIOP Ibrahima, DOS SANTOS Sandrine, DUBERNARD Marie-Christine, DUMOULIN Cécile, DUMOULIN Pierre-Yves, EL ASRI Sabah, ESCRIBANO-OBEJO Maria, FAVROU Paulette, FONTAINE Franck, GARAY François, GAULARD Didier, GIRAUD Lionel, GODARD Carole, GRIMAUD Lydie, GUILLAUME Cédric, HAFID Karima, HAMARD Patricia, HERVIEUX Edwige, HERZ Marc, HONORE Marc, HOULLIER Véronique, JALTIER Alec, JAUNET Suzanne, JOREL Thierry, JUMEAUCOURT Philippe, KAUFFMANN Karine, KERIGNARD Sophie, KHARJA Latifa, KONKI Nicole, LAIGNEAU Jean-Pierre, LANGLOIS Jean-Claude, LAVANCIER Sébastien, LECOLE Gilles, LE GOFF Séverine, LEMARIE Lionel, LEPINTE Fabrice, LITTIERE Mickaël, LONGEAULT François, MACKOWIAK Ghyslaine, MADEC Isabelle, MALAIS Anne-Marie, MARIAGE Joël, MAUREY Daniel, MELSENS Olivier, MEMISOGLU Ergin, MERY Philippe, MEUNIER Patrick, MINARIK Annie, MOISAN Bernard, MONNIER Georges, MOREAU Jean-Marie, MOUTENOT Laurent, MULLER Guy, NICOLAS Christophe, NICOT Jean-Jacques, OLIVIER Sabine, PELATAN Gaëlle, PEULVAST-BERGEAL Annette, PERRON Yann, PERSIL Albert, PHILIPPE Carole, PIERRET Dominique, PLACET Evelyne, POYER Pascal, PRELOT Charles, PRIMAS Sophie, QUIGNARD Martine, REBREYEND Marie-Claude, RIOU Hervé, SAINZ Luis, SANTINI Jean-Luc, SAUVE Jean-Yves, SIMEONI Christophe, SIMON Josiane, SMAANI Aline, SOUSSI Elsa, TANGUY Jacques, TELLIER Martine, TREMBLAY Stéphane, TURPIN Dominique, VIREY Louis-Armand, VOILLOT Bérengère, WASTL Lionel, WOTIN Maël, ZAMMIT-POPESCU Cécile

0 CONTRE

3 ABSTENTION :

LAVIGOGNE Jacky, NAUTH Cyril, REYNAUD-LEGER Jocelyne

6 NE PREND PAS PART :

BENHACOUN Ari, DAMERGY Sami, MERY Françoise-Guylaine, NEDJAR Djamel, POURCHE Fabrice, ZUCCARELLI Fabrice

EXPOSÉ

Le 1^{er} janvier 2022 a débuté une deuxième Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) sur le centre-ville des Mureaux qui a pour objectif de poursuivre le travail conduit entre 2016 et 2020 sur le traitement de l'habitat dégradé.

Ce dispositif vise à proposer un accompagnement adapté pour inciter les propriétaires à s'engager dans une démarche de travaux de rénovation de leurs biens occupés ou loués.

La convention d'OPAH-RU 2022-2026 s'inscrit dans la continuité de l'OPAH-RU 2015-2020 et prévoit notamment en son article 3 « Volet copropriété en difficulté », la poursuite de l'accompagnement pour certaines adresses ciblées. C'est le cas de la copropriété Estèves située au 10-12, rue Paul Doumer aux Mureaux. Cette copropriété très dégradée, sous arrêté de mise en sécurité, est composée de vingt logements appartenant à dix-sept copropriétaires dont la Communauté urbaine (deux logements).

Lors de la 1^{re} OPAH RU, la Communauté urbaine avait octroyé, par délibération du Bureau communautaire du 3 décembre 2020, deux aides. Celles-ci avaient été intégrées dans le budget de l'opération de réhabilitation.

Le montant de ces aides s'élevait à :

- 7 603,75 € au titre d'une aide au diagnostic technique global,
- 48 240 € au titre d'une aide aux travaux.

Cependant, en raison de multiples aléas, les travaux n'ont pas pu être achevés dans les délais fixés par le règlement des aides, à savoir le 31 décembre 2023. La copropriété a démarré son chantier de rénovation le 2 avril 2024.

Le maintien de ces aides est indispensable pour mener à son terme le projet de travaux compte tenu de la situation financière de la copropriété. Aussi, la prorogation des aides est sollicitée compte tenu de l'enjeu de finalisation des travaux engagés (problématique de sécurité en particulier) et de redressement de la copropriété. Maintenir l'aide permettra ainsi d'achever un projet dont la Communauté urbaine est contributrice dès l'origine, et d'en préserver la cohérence jusqu'à son terme tant en termes de sécurité que de redressement qualitatif de la copropriété.

Le montant actualisé des travaux s'élève à 1 561 226,20 € T, soit 1 810 248,80 € TTC.

L'aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) s'élève à 1 179 670 € et celle de la commune s'élève à 123 760 €.

Il est proposé de proroger les aides financières précédemment accordées par la Communauté urbaine soit un montant total de 55 843,75 € toutes taxes comprises, avec un versement de 50 % à la notification de l'aide et 50 % à l'achèvement des travaux.

Il est donc proposé au Conseil communautaire :

- de proroger les aides financières précédemment accordées par la Communauté urbaine pour un montant total de 55 843,75 € au syndicat de copropriétaires de l'immeuble situé au 10-12 rue Paul Doumer aux Mureaux pour la réhabilitation de la copropriété,
- d'ajouter que les crédits seront imputés au budget principal au chapitre 204 article 20422, fonction 501,
- d'autoriser le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5215-20,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2017_06_29_34 du 29 juin 2017 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain sur le centre-ville des Mureaux et du règlement de financement,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2020-12-03_15 du 3 décembre 2020 portant attribution d'une aide au syndicat des copropriétaires du 10-12 rue Paul Doumer aux Mureaux, pour un diagnostic technique global,

VU la délibération du Bureau communautaire n°BC_2020-12-03_17 du 3 décembre 2020 portant attribution d'une aide au syndicat des copropriétaires du 10-12 rue Paul Doumer aux Mureaux, pour des travaux de rénovation,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2021-12-16_28 du 16 décembre 2021 portant approbation de la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain sur le centre-ville des Mureaux,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : PROROGÉ les aides financières précédemment accordées par la Communauté urbaine pour un montant total de 55 843,75 € (cinquante-cinq mille huit cent quarante-trois euros et soixante-quinze centimes) au syndicat de copropriétaires de l'immeuble situé au 10-12 rue Paul Doumer aux Mureaux pour la réhabilitation de la copropriété.

ARTICLE 2 : AJOUTE que les crédits seront imputés au budget principal au chapitre 204 article 20422, fonction 501.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en application de la présente délibération.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 26/02/2025

Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie. le : 26/02/2025

Exécutoire le : 26/02/2025

(Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles

(Articles R. 421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 13 février 2025

Le Président

ZAMBIT-POPESCU Cécile